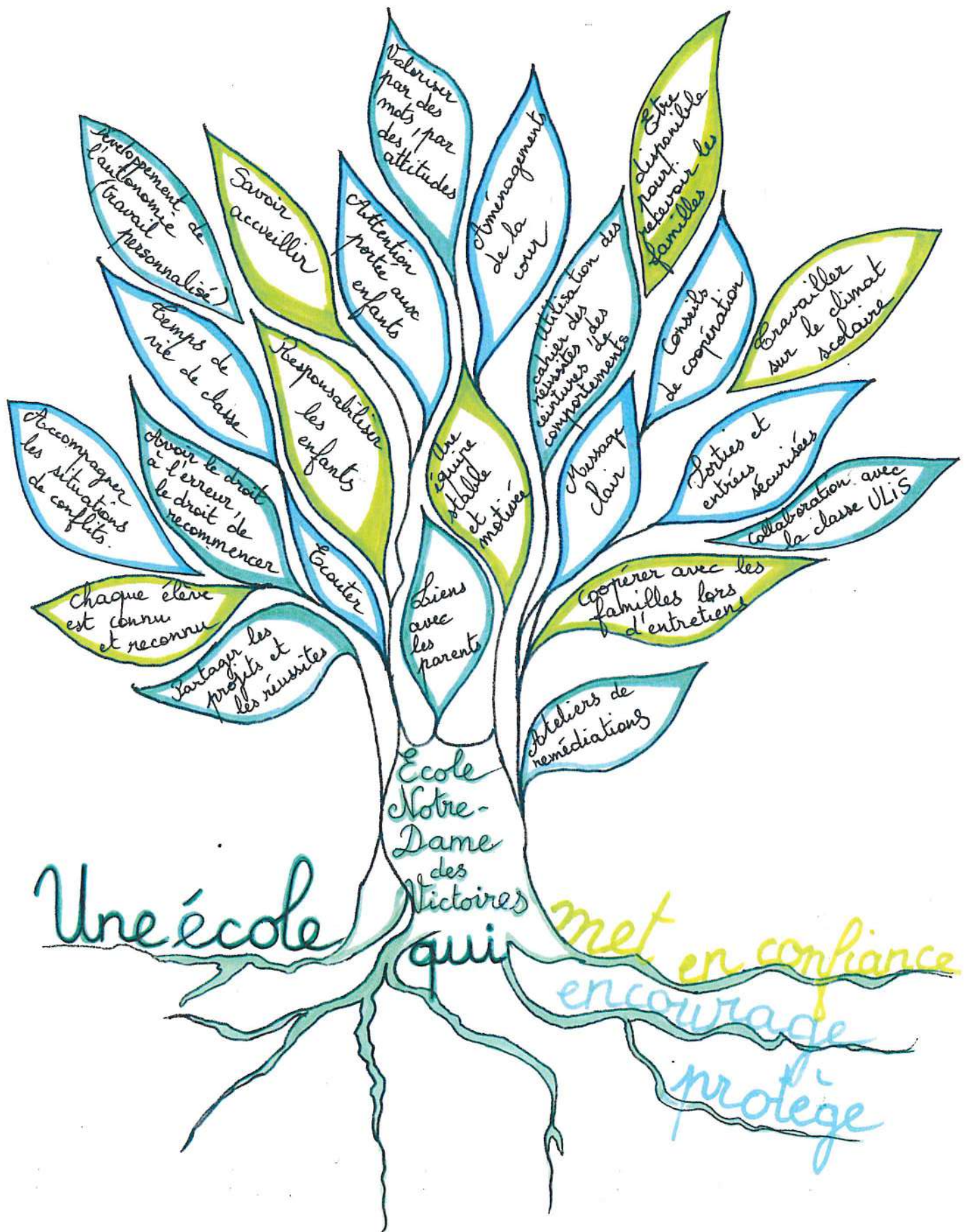




Découvrir
Partager
Progresser
Coopérer
Accueillir





L'ÉQUIPE de ND des VICTOIRES en 2023-2024

18 classes dont un dispositif ULIS

L'équipe pédagogique :

- Cycle 1 : TPS-PSA : Mme Isabelle ALLANIC
TPS-PSB : Mme Marie LE HEN YHUEL (et Mme Florine HEYN, le jeudi)
PS-MS : Mme Véronique LE CRUGUEL
MS-GSA : Mme Anne COEFFIC
MS-GSB : Mme Mikaële FRABOULET
GS-CP : Mme Sophie KERDELHUE
- Cycle 2 : GS-CP : Mme Sophie KERDELHUE
CP A : Mme Anne KERROUAULT
CP B : Mme Lénaig LAVENANT
CE1 A : Mme Gaëlle BLIN
CE1 B : Mme Sylvie NABOULET
CE2 A : Mme Marie-Hélène LE BIGAUT / Mme Géraldine BERHOUC (L et V)
CE2 B : Mme Nathalie LE PUIL
- Cycle 3 : CM1 A : Mme Rozenn SEIGNEUR
CM1 B : Mme Valérie QUEFFELEC
CM1C : Mme Hélène GUERNEVEL
CM2 A : M. Karel ALLAERT

Dispositif ULIS Ecole : Mme Marie-Line LE PORT

Poste d'adaptation : Mme Sophie MALONDA

Le personnel d'éducation, d'administration et de service :

Mme Véronique BENOIT : secrétaire / assistante d'éducation

Mme Nathalie BERNARD : ASEM maternelle
Mme Véronique GUILLERME : ASEM maternelle
Mme Maryannick LE COSTAOUËC : ASEM maternelle
Mme Marie-Paule LOMENECH : ASEM maternelle
Mme Catherine MOUELLO : ASEM maternelle
Mme Noémie GILBERT : ASEM apprentie

Mme Lucie BOUVIER : AESH
Mme Valérie BUSCH-BOURGEOIS : AESH
Mme Hélène DENEUX : AESH
Mme Sandrine GENEVOIS : AESH
Mme Laetitia LAURET GOUIC : AESH
Mme Sandra LE HENANFF : AESH
Mme Christiane RUNAVOT : AESH

Le Chef d'établissement : Mme Florence BRITEL

LOCAUX et EQUIPEMENTS à ND des VICTOIRES

Une école maternelle :

- Un bâtiment pour les classes « Les Crabes »
- Une cour aménagée
- salles de classe lumineuses et fonctionnelles
- salles de repos ou d'activités
- salle de motricité



Un ensemble primaire

- Un bâtiment pour les CP et CE1 « les Dauphins »
- Un bâtiment pour les CE et CM « les Mouettes »
- Une cour utilisée en alternance



Un bâtiment administratif

Une école équipée en multi-média :

- En maternelle : écran numérique interactif dans chaque classe
- En élémentaire : salles de classe équipées de TBI

Une bibliothèque

- pour les classes élémentaires
- pour la maternelle

ACCUEIL - SORTIES - ABSENCES

1. ACCUEIL

Classe les L, M, J et V (pas classe le mercredi)

Le matin : Les élèves sont accueillis à **partir de 8 h30** dans les classes. La classe commence à 8h40 jusque 11h55.

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, avant 8h30, aucun élève ne peut pénétrer sur les cours ou dans les préaux, il doit obligatoirement se rendre à la garderie.

L'après-midi : L'après-midi les élèves sont accueillis et surveillés à **partir de 13h20** sur les cours. La classe commence à 13h30 jusque 16h30.
De 12h à 13h20, les enfants sont sous la surveillance du personnel municipal pour la cantine.

Un centre de loisirs est mis en place par la ville de Guidel pour accueillir les enfants le mercredi.

2. SORTIES EN PRIMAIRE

Du CP au CM2, les élèves doivent être repris auprès de leurs enseignants. Chaque classe a son lieu de rassemblement bien défini dans la cour.

Carte de sortie : seuls les enfants ayant une autorisation écrite de leur famille pourront obtenir une carte de sortie et quitter l'établissement sans adulte. La carte de sortie est établie pour le midi et/ou le soir, et est valable pour toute la semaine. L'utilisation de cette carte par les enfants est sous la responsabilité de leurs parents.

3. SORTIES EN MATERNELLE

Les parents (ou les personnes habilitées) vont chercher les enfants dans leurs classes.

4. TRANSPORT SCOLAIRE

Un ramassage scolaire est assuré sur toute la commune de Guidel (renseignements en mairie).

CANTINE - ETUDE - GARDERIE

1. CANTINE

La cantine municipale est ouverte à tous. Le prix du repas varie suivant le QF. (Démarche en mairie).

La salle de restaurant scolaire se trouve juste derrière l'école.

Les familles inscrivent leur enfant à la cantine par l'intermédiaire du Portail Famille et reçoivent une facture en fonction du nombre de repas consommés.

2. ETUDE DIRIGEE

Si votre enfant reste à l'école après 16h30, vous pouvez choisir de l'inscrire à l'étude. Il s'agit d'un moment où il va réaliser ses devoirs. Il sera accompagné et corrigé par un adulte de l'école (personnel et/ou enseignant).

L'étude a lieu le lundi et le jeudi (pas d'étude le mardi et le vendredi) de 16h45 à 17h30 (45 minutes) pour tous les élèves

Pour les CE2 et CM : goûter donné par l'école puis étude de 16h45 à 17h30. Tarif 1.50€

Pour les CP et CE1 : goûter donné par l'école de 16h30 à 17h puis étude de 17h à 17h30. Tarif : 1.50€

Il n'est pas possible de venir chercher son enfant en cours d'étude

Les enfants encore présents à la fin de l'étude à 17h30 sont automatiquement conduits en garderie

3. GARDERIE

La garderie est ouverte tous les jours de 7h15 à 8h25 et de 16h45 à 19h00

Selon les horaires, les enfants sont répartis dans plusieurs salles de garderie

Le prix de l'heure est fixé à 1,80 € (tarif inchangé depuis 5 ans pour ne pas alourdir les charges des familles)

Les élèves reçoivent un goûter le soir, facturé 0,40€ par goûter.

FORMALITES d'INSCRIPTION

- Une fiche d'inscription à compléter
- Une photocopie du livret de famille
- Une photocopie de l'état des vaccinations du carnet de santé à jour à la date de l'inscription
 - Enfants nés avant 2018 : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
 - Enfants nés à partir de 2018 :
 - Diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP)
 - Coqueluche
 - Infections invasives à Haemophilus influenzae de type b
 - Hépatite B
 - Infections invasives à pneumocoque
 - Méningocoque de sérogroupe C
 - Rougeole, oreillons et rubéole.
- Un certificat de radiation de l'école précédente si l'enfant a déjà été scolarisé, ainsi que son livret scolaire (au plus tard, le jour de sa rentrée)

L'ORGANISME DE GESTION DE L'ECOLE "DU COTE FINANCIER"

1. FACTURATION

a) Une facture annuelle des frais fixes de l'année (contribution, projets et sorties, assurance pour les familles concernées) est faite en septembre. Son règlement pourra être étalé sur les 10 mois de l'année scolaire selon un échéancier (octobre à juillet).

Toutes les périodes (environ un nombre identique de semaines), les familles concernées recevront par mail une facture complémentaire pour les frais de garderie et/ou d'étude de la période écoulée.

Il est possible de régler les factures

- en chèque,
- en espèces (ceux-ci font l'objet d'un reçu de la part du service comptabilité)
- par prélèvement automatique (le 10 de chaque mois, à compter du 10 novembre)

b) **Aucun élève ne doit être empêché de suivre sa scolarité à l'école Notre Dame des Victoires pour des raisons financières.** Si une famille se trouve dans une situation difficile, elle peut prendre contact avec le chef d'établissement.

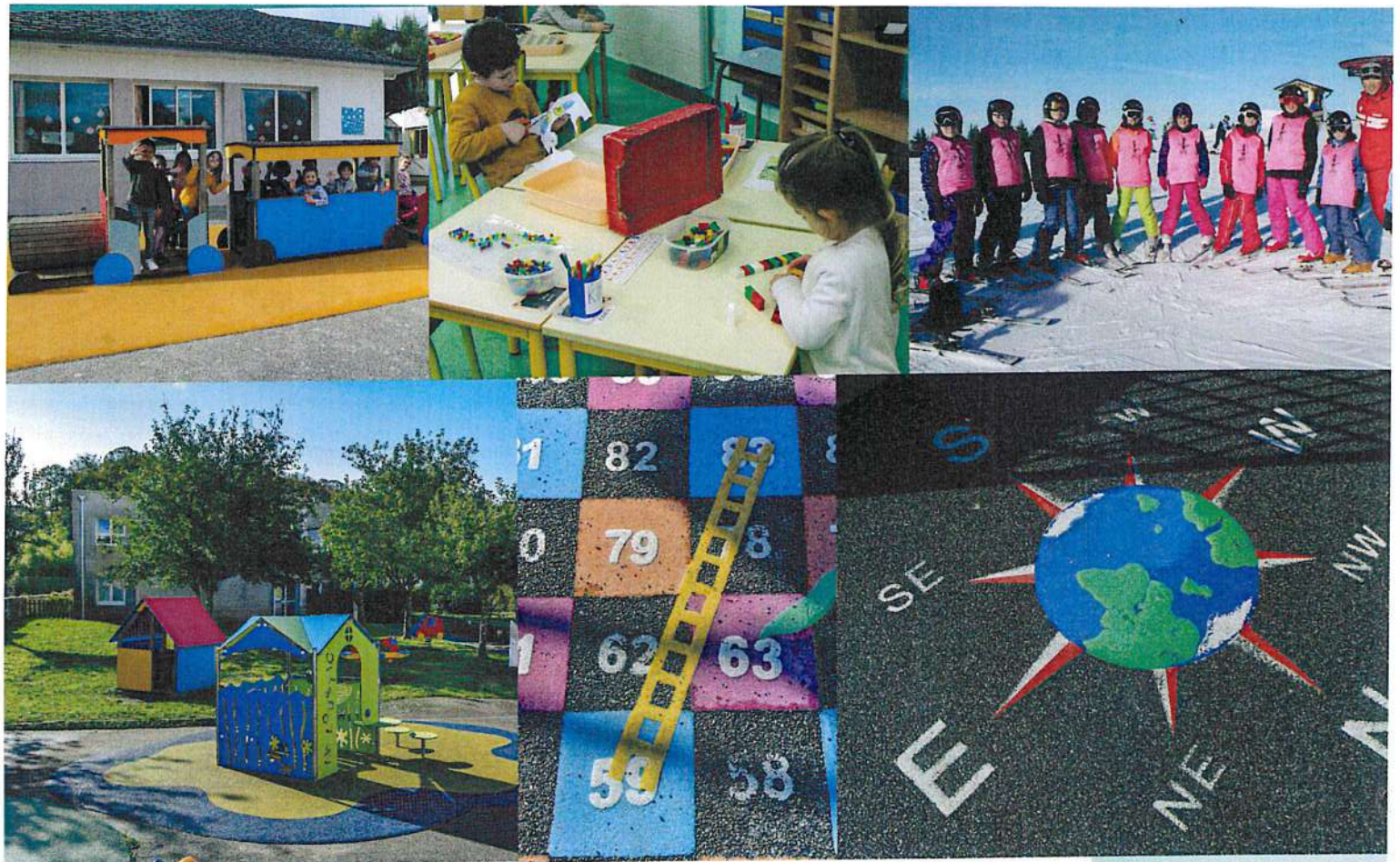
c) Si vous avez trois enfants ou plus scolarisés à l'école Notre Dame des Victoires, gratuité à partir du 3^{ème} enfant.

b) PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Le montant de la contribution des familles s'élève à 24.50 € par élève et par mois : tout est compris dans ce montant (même les cahiers en classe élémentaire)

Contribution aux projets et sorties : 14€ pour l'année

Le financement de classes de découverte (CM2) fait l'objet d'informations complémentaires et de financement spécifique.




ÉCOLE NOTRE-DAME DES VICTOIRES

6, rue Joseph Léna 56520 GUIDEL

Tél. 02 97 65 98 21

E-mail : ecolendvguidel@gmail.com

Site Internet : ecolendvguidel.fr

 @ecolendvguidel

